

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le bon usage des outils de communication numérique dans les entreprises

Paris, le 29 janvier 2015

Comment mettre en œuvre de manière effective le droit à la déconnexion ?

Toutes les enquêtes (menées par des universitaires, syndicats, organismes publics ou privés) mettent en avant une ambivalence des outils de communication numérique dans les entreprises (messageries électroniques, smartphones, ordinateurs portables,...).

Ils ont, certes, des effets positifs mais aussi des effets contraignants, et notamment :

- ils remettent en cause de la séparation entre vie personnelle et activité professionnelle
- ils créent une culture de l'urgence et de l'immédiateté
- ils génèrent une surcharge de travail liée, entre autres, au sentiment de devoir gérer trop d'informations en un minimum de temps
- ils bouleversent les relations managériales.

Le guide de l'ORSE sur « le bon usage des outils de communication numérique » met à disposition des entreprises un outil pédagogique, conçu autour de 8 étapes clés, pour leur permettre de structurer une véritable politique de gestion de ces outils numériques.

Ces étapes comprennent notamment :

- l'implication des partenaires sociaux
- la rédaction d'une charte ou d'un guide de bon usage des outils numériques à destination des salariés et managers
- l'exemplarité des dirigeants
- un questionnement des outils numériques dans les relations salariés/clients.

Le droit à la déconnexion est traité dans le guide de l'ORSE aussi bien dans ses aspects sociologiques que juridiques.

S'il y a consensus des partenaires sociaux à en affirmer le principe, sa mise en œuvre reste complexe.

Elle repose en effet, à la fois sur :

- la maîtrise des fonctionnalités des outils numériques
- la volonté des salariés eux-mêmes, qui peuvent parfois être demandeurs de cette souplesse que les outils numériques permettent entre l'organisation de leur travail et leurs besoins personnels.

Ce guide met aussi en perspective les pratiques d'encadrement des outils numériques des entreprises en France et en Allemagne.

Un point est évoqué de la situation au Brésil qui vient de doter d'une réglementation encadrant « l'état de disponibilité » des salariés selon qu'ils sont ou non sur le lieu de travail.

L'ORSE donne la parole aux différentes fédérations et confédérations syndicales de manière à mettre au cœur du dialogue social la place des salariés dans la société numérique de demain.

Télécharger guide, cliquer [ICI](#)

Télécharger la synthèse, cliquer [ICI](#)

Télécharger la contribution des organisations syndicales, cliquer [ICI](#)